

Quel développement de la coopération interjurassienne ?

Pierre-André Comte (PS)

La suppression du poste de délégué interjurassien à la jeunesse, voulue par le Conseil du Jura bernois (CJB) en date du 24 avril 2026, ne constitue pas un simple « ajustement administratif ». Elle représente un signal politique fort, qui interroge directement la volonté commune de maintenir et de développer des rapports constructifs entre le sud et le nord du Jura.

Depuis près de vingt ans, ce poste incarnait une coopération concrète, ancrée dans le terrain, permettant de faire vivre le lien interjurassien au-delà des frontières institutionnelles. Par son rôle de coordination, de médiation et d'impulsion, il contribuait activement à la mise en œuvre de projets partagés et à l'entretien d'un réseau humain essentiel, en particulier auprès des jeunes générations.

La suppression de ce poste intervient à la suite du transfert de Moutier au canton du Jura, moment charnière de notre histoire. Elle donne le sentiment d'un objectif de désengagement progressif, voire de démantèlement par étapes des instruments de coopération interjurassienne. Telle « orientation » politique est d'autant plus problématique qu'elle touche le domaine de la jeunesse, précisément là où les enjeux de cohésion, d'échange et de construction d'un avenir commun sont les plus déterminants.

Affaiblir la dynamique interjurassienne revient à compromettre, à moyen terme, la capacité des deux régions à maintenir des partenariats utiles et productifs. Le lien interjurassien ne se décrète pas : il se bâtit, s'entretient et se défend. En affaiblissant les outils qui le rendent concret, c'est l'ensemble de cette dynamique qui est mis en péril.

A défaut d'une volonté politique affirmée de part et d'autre de la frontière cantonale, le risque est donc grand de voir s'installer durablement une logique de repli, au détriment des populations et plus particulièrement des générations futures. Rappelons au passage que le Gouvernement devra à ce sujet, conformément à l'article 37 du règlement d'organisation du Parlement, présenter en fin d'année son « Rapport sur les relations interjurassiennes » au Législatif cantonal.

Dans ce contexte, et pour répondre à une évolution négative des relations entre les deux régions concernées, le Gouvernement est prié de répondre à la question suivante :

Le Gouvernement est-il prêt à prendre des initiatives fortes, en partenariat avec le Canton de Berne, pour éviter un affaiblissement durable, voire une disparition progressive du lien interjurassien, cela en examinant l'opportunité de recréer une fonction de coordination interjurassienne, sous une forme adaptée et modernisée, permettant de soutenir activement les dynamiques de collaboration entre les deux territoires ?

Pierre-André Comte (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
 - Jelica Aubry-Janketic (PS)
 - Patrick Cerf (PS)
 - Gaëlle Frossard (PS)

- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)
- Christophe Badertscher (PS)
- Patrizio Robbiani (PS)
- Pierre Sauvain (PS)
- Julien Loichat (PS)
- Jeanne Lusa (PS)
- Marina Zuber (PS)

Intervention déposée officiellement le 29 avril 2026